

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Date de convocation : 22/05/2025
Secrétaire de séance : Thérèse JONGMANS

L'an deux mille vingt-cinq et le 27 Mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

Absente : LINETTE Séverine.

N° 25-2025 : Subvention aux associations

Mme Le Maire explique que lors du budget primitif une somme globale a été votée au compte 65748 concernant les subventions attribuées aux associations et autres tiers. Il convient maintenant de détailler cette somme.

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- AICA de Ste-Hélène - La Chavanne : 130 €
- Amicale des pêcheurs (journée découverte de la pêche pour les enfants) : 250 €
- Association des aînés : 250 €
- Association RDV : 250 €
- Association « Les fous du Lac » : 250 €
- Association Tennis de table : 250 €
- Association Coccinelle et graine d'ortie : 250 €
- Association pour les mômes : 1 800 €
- Association Grappe de Savoyards : 250 €

Elle précise que la somme de 100 € supplémentaire sera attribuée aux associations qui participent à l'animation de la vogue de Ste-Hélène et qui proposent au moins une activité.

AUTRES : Coopérative scolaire école de Ste-Hélène-du-Lac : 850 €

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES A LA COMMUNE

- Association FIBRE'ETHIK : 100 €
- Association SEPAS IMPOSSIBLE (association française des sclérosés en plaques) : 100 €
- Locomotive (accompagne les enfants atteints de leucémie, de cancer, leurs familles, le CHU de Grenoble-Alpes) : 100 €
- Ligue contre le cancer : 100 €

- Association APF France Handicap : 100 €
- Banque alimentaire de Savoie : 100 €
- Handisport Savoie : 100 €
- Les restaurants du Cœur : 100 €
- Association JALMALV Savoie (Jusqu'à La Mort Accompanyer La Vie) : 100 €
- AFM Téléthon : 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les propositions de Mme Le Maire.
- précise que les demandes devront être adressées à la mairie avant le 30 juin 2025, en joignant le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association, le bilan financier, un relevé d'identité bancaire, le nombre d'adhérents de Ste-Hélène et ceux extérieurs à la commune, la participation ou non à la vogue, les activités régulières pratiquées à Ste-Hélène-du-Lac.
- autorise Mme Le Maire à effectuer les mandats concernant le versement de ces subventions.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 27 Mai 2025.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,
Thérèse JONGMANS

